

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 09 JANVIER 2018

Bonne Année 2018

**Michel Muffat – Joly, Président du District,
Le Comité de Direction,
Les Membres de commissions,
Le Personnel Administratif et Technique**

Vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018

Que 2018 vous apporte la joie, la prospérité, et la santé pour vous permettre de réaliser l'ensemble de vos projets. Excellente année !



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 6 Janvier 2018

Amende 32 €

ETOILE FUTSAL FONTAINE

FUTD2

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 DECEMBRE 2017 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 04/12/2017

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 31/12/2017.

536260 CHARVIEU FC (sous réserve d'encaissement)

539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement)

582022 GPT ISERE RHODANIEENNE (sous réserve d'encaissement)

517051 RIVES SPORT (sous réserve d'encaissement)

848046 RIVOIS FUTSAL OLYMPIQUE (sous réserve d'encaissement)

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 DECEMBRE 2017 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 4 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette

sanction de 4 ou 8 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Date d'émission du relevé le 04/12/2017

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 16/01/2018.

527889 QUATRE MONTAGNES FC

553088 VIE ET PARTAGE

580990 PONTCHARRA AS

590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE

611693 ENERGIE SPORT

615032 METROPOLITAINS

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

MERCREDI 27 DECEMBRE 2017

DISCIPLINE : HAMOU A. – ARSLANTAS D. – GIROUD R. – LEVYN D (2)

APPEL : SASSENAGE - LAURAFooter

REGLEMENTS : GIROUD R. – ATSCAF

MERCREDI 3 JANVIER 2018

DISCIPLINE : GUEDOUAR R

APPEL : FC ECHIROLLES

MARDI 9 JANVIER 2018

APPEL : FC ECHIROLLES

REGLEMENTS : NIVOLAS - LAURAFooter